

République Française
Commune de Baugy

18800 BAUGY

Département du CHER

Arrondissement de BOURGES

Canton de AVORD

Téléphone : 02.4826.15.28.
E-mail : [accueil@commune-
baugy18.fr](mailto:accueil@commune-baugy18.fr)

ARRETE DU MAIRE
N°2026- 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20260321-ARR_2026_29-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 23/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Objet : Délégation de fonctions du maire au 3^{ème} Maire Adjoint

Le Maire de la Commune de Baugy

Vu le décret 2025-848 du 27 août 2025 portant renouvellement général des conseils municipaux

Vu les résultats obtenus lors du scrutin du 15 mars 2026

Vu l'article L. 2122-18 par lequel le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation des adjoints au maire en date du 21 mars 2026

Considérant qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des compétences dévolues aux collectivités territoriales, le maire doit, pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions.

A R R E T E

Article 1^{er} : il est donné délégation de fonction et de signature pour tous les courriers, actes réglementaires, actes individuels ou contractuels, devis et pièces administratives à Mme Isabelle DESIAUME dans les domaines suivants :

Personnel :

- Gestion des dossiers du personnel (carrière, congés, maladie, formation)
- Répartition des tâches du personnel administratif

CCAS :

- Contrôle et gestion administrative
- Gestion de la Banque Alimentaire

Finances municipales :

- Tous les mandats et titres ainsi que tous les documents comptables afférents à l'indemnité du Maire **uniquement en cas d'absence du premier adjoint et du second adjoint :**

Administration :

- tous documents touchant à la sécurité de la population
- toute correspondance émise par la Mairie



Pour ces deux points. uniquement en cas d'absence du premier adjoint

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Ampliation à M. le Préfet du Cher et au comptable de la collectivité.

Baugy, le 21 mars 2026
Le Maire,



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la préfecture le **23 MAR. 2026**

Publication du **23 MAR. 2026** Sur le site : commune-baugy18.fr